

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'UNIFORMISATION DU BALISAGE POUR TRAILS ET VTT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'uniformisation du balisage pour trails et VTT ». La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, je ne viens pas souvent dans votre commission, mais je viens d'y passer 10 minutes agréables. J'ai déjà le sentiment d'être en vacances. Entre les voyages surprises de M. Maroy et les campings à la ferme, je crois rêver. Je reviendrai plus souvent.

Puisqu'il y a des spécialistes du tourisme de toutes les sortes, il fallait un spécialiste du tourisme « grâce au sport ». C'est d'ailleurs à ce titre que, vu ma grande expérience en matière de trail... Je sais moi-même que ce n'est pas crédible, mais je tiens à le dire. En général, c'est M. Fontaine qui, lui, pratique activement, qui s'intéresse à cela. J'ai été amené à déposer une question parce que, dans ma région, qui est une des plus belles de Wallonie, il y a une association dans l'arrondissement de Verviers qui s'appelle Extratrail et qui s'inquiète. J'estime que je dois modestement à tout le moins reporter les préoccupations des Wallonnes et des Wallons, en ce compris ceux qui font des trails. Je vous promets que je vais tenter de me préparer pour une prochaine activité touristique par trail. Je pense que j'ai du boulot.

Plus sérieusement, le 2 juin, le Gouvernement wallon a adopté un projet d'arrêté qui vise à imposer un nouveau balisage unique pour les parcours de trail et de VTT en Wallonie, que je ne remets pas du tout en cause. Les acteurs s'inquiètent, je viens de l'indiquer. Beaucoup d'investissements ont déjà été consentis – des investissements financiers, des investissements humains – pour mettre en place ces parcours qui rencontrent un certain succès et qui confortent un peu le développement économique et touristique via le sport.

L'ASBL Extratrail – que je citais donc – a réalisé le balisage avec l'accord écrit du Commissariat général au tourisme, du DNF et des communes traversées. Tous les opérateurs et les utilisateurs sont ravis du balisage existant et les bénévoles sont très réactifs quand il faut adapter les tracés. Cependant, ils s'inquiètent en se demandant s'ils vont devoir tout remplacer.

A-t-on une idée du timing ? Y aura-t-il des soutiens financiers pour le faire ? C'est bien normal, parce qu'ils font cela extrêmement sérieusement, j'en suis convaincu. Il y a aussi par ailleurs des activités qui sont déjà programmées sur les circuits actuels comme l'opération Cap 48, 100 kilomètres de marche.

Je pense donc, à titre personnel, qu'il sera opportun de prévoir des dérogations afin de conserver ces balisages existants tant que ceux-ci ne doivent pas faire l'objet de travaux lourds d'entretien ou de remplacement.

Pourquoi avoir décidé de remplacer l'ensemble du balisage existant sans définir un cahier des charges qui permettrait d'inclure dans la signalétique wallonne ce qui existe déjà à la satisfaction générale ?

Afin d'assurer la transition, chargerez-vous les services wallons de remplacer le balisage pour prêter main-forte aux acteurs locaux ? Des moyens financiers seront-ils débloqués pour assurer l'achat de cette signalétique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, je me dois tout d'abord de préciser que le Gouvernement, comme vous le signalez ou au travers des inquiétudes de l'ASBL que vous relayez dans votre question, « n'a pas imposé de nouveau balisage unique pour les parcours de trails et VTT en Wallonie ». Il s'agit de compléter le cahier des normes actuel en palliant les manquements dans la législation en matière de balisage VTT sportif, trail et points-nœuds pédestres.

Ce nouveau balisage a été réalisé en concertation et en consultant le secteur et les acteurs concernés. Tant pour le VTT sportif que pour le trail et les points-nœuds pédestres, le balisage proposé offre une signalisation homogène et standardisée sur l'ensemble du territoire, tout en permettant une transition progressive pour les infrastructures déjà en place.

En complément de ce nouveau balisage, une grille d'évaluation permettra de définir le niveau de difficulté des itinéraires pour assurer une meilleure information à destination des touristes. Je précise également que tout ce qui a été autorisé et reconnu le restera. Il n'est pas question de remplacer l'ensemble du balisage existant, mais bien de compléter le balisage par des signes normalisés spécifiques. L'annexe 29bis apportera cohérence et qualité sur l'ensemble du territoire. Je vous informe également qu'il n'est pas question d'imposer de modifier les parcours existants.

Certains concepteurs souhaitent cependant revoir leur balisage, bien qu'autorisé, afin de répondre aux attentes des touristes et plus particulièrement des touristes sportifs. Les nouveaux trails centers VTT, inaugurés depuis l'été 2021 par exemple, ont fait l'objet d'une collaboration entre les porteurs de projets – bien souvent des clubs, le Commissariat général au tourisme, le Département de la nature et des forêts, les propriétaires privés concernés et des vététistes, mais il y a aussi les communes et les organes touristiques – afin de construire une offre de qualité accompagnée d'une vision touristique.

Ces projets doivent compléter l'offre territoriale et s'ancrer dans les actions et projets des maisons du tourisme. Il ne s'agit pas simplement de remplacer des balises sur des poteaux, mais bien de revoir la conception de ces itinéraires afin de répondre aux exigences des touristes, en ce compris des trailers.

Par ailleurs, j'ai bien conscience de l'importance du travail déjà réalisé en matière d'itinéraires permanents dédiés à la pratique du trail par des associations comme Extratrail. Des contacts ont d'ailleurs été pris par mon cabinet avec cette ASBL en amont de la présentation de ce point au Gouvernement.

Les concepteurs d'itinéraires touristiques permanents de trail dont le balisage ne serait pas en conformité avec l'annexe 29bis ni l'annexe 29 peuvent conserver leur balisage. À la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté, les gestionnaires d'itinéraires disposeront d'un délai de 24 mois pour introduire une demande d'autorisation. La régularisation physique du balisage existant devra être réalisée dans un délai de 36 mois à dater de cette autorisation délivrée par le CGT.

Je rappelle que cette autorisation sera assortie d'une possibilité de subvention en équipement touristique afin d'aider le concepteur à baliser ses itinéraires, mais aussi à le soutenir dans l'aménagement d'équipement touristique le cas échéant.

Sachez enfin que les signes normalisés définis par le Code wallon du tourisme s'appliquent aux itinéraires permanents d'une durée supérieure à 10 jours. Le projet « Cap 48 – 100 kilomètres de marche » tomberait donc sous le coup de la dérogation prévue au code pour tout itinéraire de moins de 10 jours.

Les itinéraires déjà balisés, avec ou sans subvention, l'accompagnement dans l'élaboration des futurs itinéraires et le soutien à leur balisage sont donc bien prévus. Ce nouveau balisage a également reçu un accueil favorable du secteur. Le Conseil du tourisme, dans son avis favorable sur ce projet, souligne l'importance de proposer une offre adaptée et cohérente en matière d'itinéraires balisés à l'échelle wallonne qui peut être porteuse pour les opérateurs touristiques et représenter une réelle opportunité de développement pour la Wallonie. Je vous remercie pour votre attention. J'espère avoir pu rassurer, à travers vous, cette association, et vous donner l'envie d'avoir envie.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour le caractère complet de sa réponse. C'est quand même inespéré ; non seulement je m'amuse bien dans votre commission, mais je reviendrai. Je pense que – à moins que des mots m'aient échappé, mais je vais relire cela attentivement – vous répondez effectivement à l'ensemble des préoccupations. À cet égard, je vous en remercie.